

Allocution de Jean-François Deniau lors de la cérémonie de signature de l'accord commercial avec le Portugal (Bruxelles, 22 juillet 1972)

Légende: Le 22 juillet 1972, à l'occasion de la signature à Bruxelles des accords commerciaux entre la Communauté économique européenne et l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Portugal, la Suède et la Suisse, Jean-François Deniau, membre de la Commission, prononce un discours dans lequel il explique l'importance de ces accords pour les progrès de la construction européenne et les relations avec les autres États membres de la Communauté.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1972. Dossier concernant les accords entre la CEE et les États de l'AELE non candidats de l'adhésion (Autriche, Islande, Portugal, Suède, Suisse). Signés le 22.07.1972, CM2/1972-1622.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_jean_francois_deniau_lors_de_la_ceremonie_de_signature_de_l_accord_commercial_avec_le_portugal_bruelles_22_juillet_1972-fr-24a32d27-c945-4fc2-a261-a3721bf047b6.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Allocution de Jean-François Deniau à la cérémonie de signature de l'accord commercial avec le Portugal (Bruxelles, 22 juillet 1972)

Six mois exactement après la signature des Traités qui doivent conduire quatre pays européens, le Danemark, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni, à devenir membres des Communautés européennes, nous nous retrouvons ici avec six autres pays européens, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Portugal, la Suède et la Suisse, pour la signature de nouveaux accords. Nous espérons beaucoup que la Finlande pourra ultérieurement y ajouter la sienne. Il convient aussi de mentionner l'accord intérimaire avec l'Autriche. Ce résultat, conforme à ce qui avait été souhaité dès la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à la Haye, n'a pu être obtenu que par la volonté politique affirmée de tous les Etats et par le travail, parfois écrasant, des négociateurs. Qu'il me soit permis, à ce titre, de rendre plus particulièrement hommage à l'équipe dirigée et animée par Monsieur Edmond Wellenstein dont les qualités exceptionnelles d'esprit et de cœur ont été un élément fondamental du succès obtenu.

Le but de ces négociations n'était pas l'adhésion puisque, pour des raisons diverses, les Pays représentés ici aujourd'hui ne le pouvaient pas ou ne le souhaitaient pas. Le but était d'éviter que les progrès de la construction européenne entre les Membres ne se traduisent par un recul des relations européennes dans leur ensemble. Les engagements juridiques, le degré élevé de relations économiques déjà réalisé, les liens d'amitié nous commandaient de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour que la détermination de certains pays de réaliser entre eux une Communauté forte et dynamique n'ait pas de conséquences dommageables pour nos voisins les plus immédiats. On peut dire aujourd'hui que ce premier objectif a été pleinement atteint, et même, par une ouverture réciproque des marchés qui intéresse désormais 16 pays, que nous sommes allés au-delà.

Mais nos voisins immédiats sont aussi bien évidemment des pays européens. A cet égard, il existe donc une autre justification plus générale et à plus long terme des accords que nous allons signer. Certes, l'Europe est une notion vague et la géographie ne nous aide pas beaucoup pour marquer ses limites. L'histoire sans doute nous aide encore moins, si elle ne nous est pas contraire, car le passé de l'Europe est malheureusement surtout celui de ses conflits et de ses rivalités. Mais nous avons précisément créé la Communauté européenne pour changer le cours des choses, et établir les fondements d'une solidarité permanente qui assure la paix et facilite la prospérité. Ainsi, les frontières de l'Europe devront être progressivement celles de la prise de conscience et de la volonté d'action. Il est juste, il est normal que les autres pays européens participent à cette entreprise d'intérêt commun par les moyens qui, à l'heure actuelle, leur sont propres et en tenant compte de leurs situations particulières.

Nos accords peuvent ainsi être considérés non seulement comme une consolidation et une amélioration de ce qui existait, mais comme le cadre d'une expérience nouvelle, comme la base de progrès futurs. Certes, l'expérience est difficile et elle est, dans une certaine mesure, précaire puisque à la différence de l'adhésion, ces accords sont fondés sur l'autonomie pleine et entière de chacune des parties. Mais la recherche d'une dimension européenne supplémentaire à nos dimensions nationales, nécessaire pour nous, utile pour le reste du monde, reste sans doute la grande affaire de la seconde moitié de ce siècle. Aujourd'hui, il ne s'agit en aucun cas d'en fixer les objectifs ou les modalités, pas plus qu'il n'est question d'imposer des choix à quiconque, compte tenu d'ailleurs de la grande diversité de la situation des pays intéressés. Il convenait toutefois de ne pas oublier l'idée qui, à la longue, seule justifie tous nos efforts, et parallèlement au rappel des engagements du passé, de souligner que l'avenir peut et doit rester ouvert.